BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 970

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

900 242 082 RCS Lille-Métropole.
BRIQUE HOUSE MOTHERLAND.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 4722286 EUR.
Adresse : 70, rue Félix Faure les Halles de la Filature, 59350 Saint-André-lez-Lille.
Précédent propriétaire : 900 242 082 RCS Lille-Métropole. **BRIQUE HOUSE MOTHERLAND.** 901 828 491 RCS Douai. **SIMAD.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION Pour la société absorbante Dénomination : BRIQUE HOUSE MOTHERLAND Forme juridique : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 70 Rue Félix Faure Les Halles De La Filature 59350 SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE Montant du capital : 4 722 286 Euros Immatriculation : 900 242 082 R.C.S. LILLE METROPOLE Pour la société absorbée Dénomination : SIMAD Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 7B Rue Joyeuse 59148 FLINES-LEZ-RACHES Montant du capital : 1 661 087 Euros Immatriculation : 901 828 491 R.C.S. DOUAI Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 10.905.800 € Passif : 16.842 € Rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les parties, à 1.661.087 actions de la Société Absorbée pour 1.661.087 actions de la Société Absorbante. Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction : du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des Parties ; et de l'opportunité que présente cette Fusion pour les Parties. Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les associés de la Société Absorbée devraient recevoir, en échange des 1.661.087 actions composant le capital social, 1.661.087 actions de la Société Absorbante à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital. Le capital de la Société Absorbante serait ainsi augmenté d'un montant nominal de 1.661.087 euros. Les actions nouvelles susvisées seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société Absorbante et porteront jouissance à compter de la Date de Réalisation de la Fusion. Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi. Montant prévu de la prime de fusion pour chaque société participante : La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 10.888.958 euros, et le montant de l'augmentation de capital de la Société Absorbante, soit 1.661.087 euros, constituera une prime de fusion qui sera inscrite pour son montant, soit 9.227.871 euros, au passif du bilan de la Société Absorbante et sur laquelle porteront les droits de tous les associés, anciens et nouveaux, de la Société. De

convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour le Président de la Société Absorbante de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion. Date du projet commun de fusion : 09/05/2023 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 12/05/2023 au RCS de LILLE METROPOLE pour la société BRIQUE HOUSE MOTHERLAND et le 15/05/2023 au RCS de DOUAI pour la société SIMAD..